

Fiche de données de sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit:** cartouche d'encre EPSON T6124
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Utilisations identifiées; Encre pour impression jet d'encre
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
Distributeur: EPSON EUROPE B.V.
Adresse: Azie building, Atlas ArenA, Hoogoorddreef
 5,1101 BA Amsterdam
 Zuidoost The Netherlands
www.epson-europe.com
TÉLÉPHONE: +31-20-314-5000 **TÉLÉCOPIEUR:** +31-20-314-5100
Adresse électronique: chemicals@epson-europe.com
Date de préparation: 30. Mai 2012
Révision: A
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Giftnotruf Berlin +49 030 19240

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange:**
Classification(1999/45/CE); Non classifié
- 2.2. Éléments d'étiquetage:** Étiquette en conformité avec 1999/45/CE
 Symbole (s); Aucune
 Indication (s) de danger; Aucune
 Risque pertinente; Aucune
 Conseils de sécurité; Aucune
- 2.3. Autres dangers:**
Classification(PBT,vPvB(CE) n o 1907/2006); aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance / Mélange: Mélange (Composition de l'encre)

Composition de l'encre	N° CAS	N° CEE	N° d'enregistrement au niveau de l'Union européenne	% en poids	Symboles au sein de l'Union européenne	Appellation R de l'Union européenne	Limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne	Remarques
Eau	7732-18-5	231-791-2	Exemption	< 80	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Glycérols	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	10 - 15	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Substances organiques propriétaires	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	5 - 10	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3	Non disponible pour le moment	1 - 5	X _n	R-22	Reportez-vous à la section 8.	Aucune
Colorants	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	1 - 5	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune

Triéthanolamine	102-71-6	203-049-8	Non disponible pour le moment	< 1	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Éther monobutyl-ique d'éthylène-glycol	111-76-2	203-905-0	Non disponible pour le moment	< 1	X _n	R-20/21/22 R-36/38	Reportez-vous à la section 8.	Aucune

Veillez vous reporter à la section 16, qui inclut le texte complet de chaque appellation R pertinente.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- 4.1.1. Yeux :** rincez immédiatement avec de l'eau propre, à basse pression et à température ambiante, pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si les symptômes persistent.
- 4.1.2. Peau :** lavez la surface de la peau à l'eau et au savon. Lavez les vêtements souillés avant de les porter de nouveau. Consultez un médecin si les symptômes persistent.
- 4.1.3. Inhalation :** placez le sujet à l'air frais ventilé. S'il ne respire pas, procédez immédiatement à la ventilation artificielle. En cas de difficultés à respirer, administrez de l'oxygène. Consultez immédiatement un médecin.
- 4.1.4. Ingestion :** consultez un médecin si les maux d'estomac persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Peau : le contact de l'encre avec la peau peut entraîner des irritations, des gonflements ou des rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Non nécessaire

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés: Produit chimique sec, dioxyde de carbone ou eau.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés: Aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucune

5.3. Conseils aux pompiers: aucune procédure de lutte contre l'incendie spéciale n'est requise, à l'exception des appareils respiratoires. Aucun risque spécial d'explosion n'est connu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes:

protection des yeux ou de la peau requise lors du nettoyage. Utilisez un système de ventilation adapté.

6.1.2. Pour les secouristes: Aucune

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

ne procédez pas au déversement dans les eaux d'égout, les eaux de surface ou la nappe phréatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Conseil pour limiter les éclaboussures: utilisez des éponges pour essuyer l'encre.

6.3.2. Conseil pour nettoyer des éclaboussures:

Nettoyez la zone avec un chiffon humide. Placez les déchets dans un conteneur fermé pour la mise au rebut. Lavez vos mains à l'eau et au savon.

6.3.3. Autres informations: Ne jetez pas les déchets au rebut dans les eaux d'égout.

6.4. Référence à d'autres sections: Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Recommandations:

à conserver hors de portée des enfants. Ne buvez pas l'encre. Ne démontez pas lacartouche.

7.1.2. Conseils relatifs à l'hygiène de travail:

Évitez le contact avec les yeux ou les vêtements. En cas de contact avec la peau, lavez à l'eau et au savon.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

ne stockez pas la cartouche à des températures élevées ou des températures inférieures à zéro. Maintenez la cartouche à l'abri de la lumière directe du soleil. Ne stockez pas les cartouches avec des agents oxydants ou des explosifs. Assurez-vous que la cartouche est sèche avant de l'insérer dans le logement de l'imprimante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): non défini

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Éthylène-glycol (CAS No. 107-21-1)

UE: La valeur seuil est: 52 mg/m³
La valeur seuil est: 20 ppm
La limite d'exposition à court terme est: 104 mg/m³
La limite d'exposition à court terme est: 40 ppm

États-Unis: ACGIH Threshold Limit Values (2008) , AÉROSOL UNIQUEMENT
La limite supérieure d'exposition est: 100 mg/m³
OSHA Table Z-1-A (29 CFR 1910.1000)(Revoked June 30, 1993)
La concentration OSHA plafond est: 50 ppm
La concentration OSHA plafond est: 125 mg/m³

Australie: OELs , VAPEUR

La moyenne pondérée dans le temps est: 20 ppm.
La moyenne pondérée dans le temps est: 52 mg/m³
La limite d'exposition à court terme est: 40 ppm
La limite d'exposition à court terme est: 104 mg/m³

2-butoxyéthanol (EGBE)(CAS No.111-76-2)

UE: La valeur seuil est: 98 mg/m³
La valeur seuil est: 20 ppm
La limite d'exposition à court terme est: 246 mg/m³
La limite d'exposition à court terme est: 50 ppm

États-Unis:

ACGIH Threshold Limit Values (2008)

La limite d'exposition pendant huit heures est: 20 ppm

OSHA Table Z-1 Limites des contaminants dans l'air (June 30, 1993)(29 CFR 1910.1000)(1971 PELs)

OSHA Z-1 Limites d'exposition admissibles (PEL), est: 50 ppm

OSHA Z-1 Limites d'exposition admissibles (PEL), est: 240 mg/m³

OSHA Z-1 limite s'applique à la peau: X

OSHA Table Z-1-A (29 CFR 1910.1000)(Revoked June 30, 1993)

OSHA La moyenne pondérée dans le temps est: 25 ppm

OSHA La moyenne pondérée dans le temps est: 120 mg/m³

Australie: OELs , Skin designation

La moyenne pondérée dans le temps est: 20 ppm.
La moyenne pondérée dans le temps est: 96,9 mg/m³
La limite d'exposition à court terme est: 50 ppm
La limite d'exposition à court terme est: 242 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés: Ventilation adaptée, en prévention

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Utilisation des équipements de protection:

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple)

8.2.2.2. Spécifications détaillées des équipements permettant d'assurer une protection adaptée

(a) Protection des yeux/du visage:

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple).

(b) Protection de la peau: Protection des mains et Divers:

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple).

(c) Protection respiratoire:

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple).

(d) Risques thermiques:

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple).

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Non établi

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:	liquide jaune	
Odeur:	légère	
Seuil olfactif:	aucune donnée disponible	
pH:	8,5 - 10,0 à 20°C	
Point de fusion /point de congélation:	aucune donnée disponible	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	aucune donnée disponible	
Point d'éclair :	pas détecté avant 120°C (vase fermé, ASTM D3278)	
Taux d'évaporation:	aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur:	aucune donnée disponible	
Densité de vapeur:	supérieure à 1 (air = 1)	
Densité relative :	1,06 à 20°C	
solubilité(s):	complète	
Coefficient de séparation : n-octanol/eau:	aucune donnée disponible	
température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible	
température de décomposition:	aucune donnée disponible	
Viscosité :	moins de 5 mPa.s à 20°C	
Propriétés explosives:	Aucune	
Propriétés oxydantes:	Aucune	
9.2. Autres informations:	Aucune	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:	Stable à température normale
10.2. Stabilité chimique:	Stable à température normale
10.3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune
10.4. Conditions à éviter:	températures élevées et inférieures à zéro
10.5. Matières incompatibles:	oxydants et explosifs
10.6. Produits de décomposition dangereux:	aucune donnée disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:	ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne	
orale LD ₅₀ :	> 2500 mg/kg (rats)	
dermique LD ₅₀ :	> 2000 mg/kg (rats)	
inhalation LC ₅₀ :	non applicable	
Irritation:		
Yeux:	ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne irritation minimale (lapins, OECD 405)	
Peau:	ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne légèrement irritant (lapins, OECD 404)	

<i>Corrosivité:</i>	ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne
<i>Sensibilisation:</i>	
<i>Peau:</i>	ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne non sensibilisant (Cochon d'Inde, OECD 406)
<i>Cancérogénicité:</i>	ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne ne contient aucune substance répertoriée dans les monographies IARC (1,2A et 2B)
<i>Mutagénicité:</i>	ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne négative (selon le test Ames)
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne

SECTION 12: Informations écologiques

<i>12.1. Toxicité:</i>	Aucune donnée disponible
<i>12.2. Persistance et dégradabilité:</i>	Aucune donnée disponible
<i>12.3. Potentiel de bioaccumulation:</i>	Aucune donnée disponible
<i>12.4. Mobilité dans le sol:</i>	Aucune donnée disponible
<i>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:</i>	Aucune évaluation PBT ou vPvB n'a été effectuée
<i>12.6. Autres effets néfastes:</i>	Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

L'élimination doit être effectuée conformément aux exigences fédérales, nationales et locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

<i>14.1. Numéro ONU:</i>	non applicable
<i>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</i>	non applicable
<i>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</i>	non applicable
<i>14.4. Groupe d'emballage:</i>	non applicable
<i>14.5. Dangers pour l'environnement:</i>	non applicable
<i>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:</i>	non applicable
<i>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:</i>	non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Informations pour l'Union européenne:

Règlement (CE) n ° 2037/2000:	N'est pas sujet
Règlement (CE) n ° 850/2004:	N'est pas sujet
Règlement (CE) n ° 689/2008:	N'est pas sujet

Informations pour les États-Unis:

Section 4(a) TSCA règles de test final régulées :	non régulé
Section 5 TSCA règlement des nouvelles règles d'utilisation :	non régulé
Section 8(a) TSCA règles d'informations d'évaluation préliminaires :	non régulé
Section 12(b) TSCA notification d'exportation unique régulée :	non régulé
Proposition 65 de la Californie :	non régulé

Informations pour le Canada :

Produit WHMIS :	non applicable (article de fabrication)
-----------------	---

Informations pour l'Australie :

Déclaration de nature dangereuse : non classé en tant que dangereux selon les critères du NOHSC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Cette encre n'a pas encore été soumise à une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16: Autres informations

Liste des appellations R adaptée:

R-22	Nocif en cas d'ingestion.
R-20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R-36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

La présente fiche de données de sécurité contient des informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Elle ne remplace pas les consignes de sécurité ou les instructions d'utilisation et de mise au rebut fournies avec le produit. Les informations incluses sont considérées comme exactes au moment de la préparation mais doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Elles peuvent faire l'objet de révisions occasionnelles. EPSON ne garantit pas l'exhaustivité ou l'exactitude des informations incluses. om time to time. EPSON does not warrant the completeness or accuracy of the information contained herein.